



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 14 janvier 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture de l'ordre du jour est faite par la mairesse.

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19h30
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19h50
6. Adoption des comptes de décembre 2018
7. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
8. Adhésion annuelle à Québec Municipal
9. Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada 2019
10. Demande d'aide financière auprès de Forêts, Faune et Parcs pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche (Fête de la pêche de juin 2019)
11. Proposition de projet d'échange de livres (Bibliothèque de rue)
12. Sécurité civile : Demande d'aide financière dans le cadre du programme de Soutien des actions de préparation aux sinistres – Volet 1
13. Adoption du règlement numéro 19-231 : Règlement établissant la rémunération et l'allocation des élus municipaux
14. Déclaration des intérêts pécuniaires
15. Bibliothèque Maurice-Couture : dépôt du rapport annuel 2017-2018
16. Résolution autorisant le paiement de la contribution de la Municipalité au Transport adapté de la région de Thetford
17. Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'ADMQ
18. Engagement du directeur du service incendie, des assistants et garde-feu, et des salaires du personnel du service incendie pour l'année 2019
19. Reconduction de l'entente de service avec le service comptable Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.
20. Lessard Vézina Avocats : offre de services professionnels et facturation forfaitaire
21. Travaux publics
22. Correspondance de la mairesse
23. Période de questions
24. Affaires nouvelles
25. Levée de l'assemblée

2019-01-001

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

### **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2018.**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2019-01-002

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018. Adopté.



N° de résolution  
ou annotation

2019-01-003

2019-01-004

2019-01-005

2019-01-006

#### **4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2018 A 19H30.**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

**ATTENDU QUE** ladite séance avait à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Présentation et adoption du budget 2019
- Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021
- Avis de motion : Projet de règlement 18-231 : Règlement établissant la rémunération et l'allocation des élus municipaux

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19h30. Adopté.

#### **5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2018 A 19H50.**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

**ATTENDU QUE** ladite séance avait à l'ordre du jour l'adoption du règlement numéro dix-huit deux-cent trente (18-230) décrétant les taux de taxes pour l'année 2019, les tarifs compensatoires, le taux d'intérêt sur tous les comptes dus à la Municipalité, et le nombre et les dates de versements des taxes municipales

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19h50. Adopté.

#### **6. ADOPTION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

**ATTENDU QU'** un montant de 98 212,84 \$ est déboursé à même le fonds général ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018 inclusivement, pour un montant de 98 212,84 \$. Adopté.

#### **7. POLITIQUE DE PREVENTION DU HARCELEMENT, DE L'INCIVILITE ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu une copie de la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*, qu'ils déclarent l'avoir lu, et qu'ils renoncent à sa lecture à la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton adopte la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*. Adopté

#### **8. ADHESION ANNUELLE A QUEBEC MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renouveler son adhésion annuelle à Québec Municipal;



2019-01-007

N° de résolution  
ou annotation

2019-01-008

2019-01-009

2019-01-010

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, que la Municipalité renouvelle son abonnement à Québec Municipal au montant de 168,30 \$ taxes en sus. Adopté.

#### **9. PRESENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ETE CANADA 2019**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2019* afin d'embaucher des jeunes âgés de 15 à 30 ans;

**ATTENDU QUE** deux monitrices ou moniteurs doivent être engagés afin de superviser et d'accompagner les jeunes qui participent aux activités du terrain de jeux municipal pendant la période d'été 2019 ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada participe activement, par l'octroi d'une aide financière, à l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans en saison estivale;

**ATTENDU QUE** Mme France Laroche, mairesse, et/ou M. Alain Paré, directeur général, sont désignés pour conclure une entente au nom de la Municipalité et qu'ils sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la présentation de la demande dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2019*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de présenter une demande d'aide financière au programme *Emplois d'été Canada 2019* pour l'embauche de deux jeunes de 15 à 30 ans pour l'animation des activités sportives, éducatives et culturelles du terrain de jeu de la municipalité pour l'été 2019. Adopté.

#### **10. FETE DE LA PECHE 2019 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU MINISTERE DES FORETS, DE LA FAUNE ET DES PARCS ET DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUEBEC, POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE D'INITIATION A LA PECHE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande de subvention pour l'organisation de la *Fête de la pêche 2019*;

**ATTENDU QUE** la quatrième édition de la *Fête de la pêche* se déroulera à Saint-Pierre-de-Broughton samedi le 8 juin 2019;

**ATTENDU QUE** M. Alain Paré, directeur général, est désigné pour agir au nom de la Municipalité, et qu'il est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la préparation et à la réalisation de la *Fête de la pêche 2019*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de déposer une demande de contribution financière au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation de la quatrième édition de la *Fête de la pêche 2019*. Adopté.

#### **11. PROPOSITION D'UN PROJET D'ÉCHANGE DE LIVRES (BIBLIOTHÈQUE DE RUE)**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

#### **12. SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$ , dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions qui totalisent 5 400 \$ , et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$; finalement que la municipalité autorise Alain Paré directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. Adopté.



N° de résolution  
ou annotation

2019-01-011

2019-01-012

### **13. ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 19-231 : REGLEMENT ETABLISSANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DES ELUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 19-231: *REGLEMENT ETABLISSANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DES ELUS MUNICIPAUX* a été présenté à la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton le 17 décembre 2018 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement vise à maintenir, tel que déjà établi, l'indexation de la rémunération et l'allocation des dépenses des élus de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton en référence de l'indice des prix à la consommation (IPC) ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement prend en compte la décision du gouvernement du Canada d'ajouter les allocations de dépenses des élus municipaux à leur revenu imposable au niveau du fédéral à compter de 2019 ;

**ATTENDU** que cette nouvelle mesure du gouvernement du Canada a pour conséquence de causer un préjudice fiscal à chacun(e) des élu(e)s municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a proposé à ses membres une méthode à utiliser pour calculer une hausse salariale qui serait équivalente à la perte de revenu net découlant de l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement du Canada ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 19-231 repose sur la méthode proposée par la FQM;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris part aux discussions et qu'ils ont unanimement fait consensus sur le contenu du Règlement 19-231, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance, et qu'ils renoncent à sa lecture à la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2019;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 19-231: *Règlement établissant la rémunération et l'allocation des élus municipaux*, et que ledit règlement soit promulgué par affichage public le 15 janvier 2019. Adopté.

### **14. DECLARATION DES INTERETS PECUNIAIRES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la réception des déclarations des intérêts pécuniaires de l'ensemble des élus municipaux.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme également la réception des *Questionnaires pour les organismes municipaux adressant la conformité SP 2200, Information relative aux apparentés*.

### **15. BIBLIOTHEQUE MAURICE-COUTURE : DEPOT DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport annuel 2017-2018 de la Bibliothèque Maurice-Couture.

### **16. RESOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITE AU TRANSPORT ADAPTE DE LA REGION DE THETFORD**

**ATTENDU QUE** la Municipalité reconnaît l'importance des services rendus par Transport adapté de la région de Thetford inc. (TART) ;

**ATTENDU QUE** le TART a présenté et adopté les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2019 lors de l'assemblée du conseil d'administration du TART le 18 décembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires du TART sont déposées au conseil municipal, et que la contribution au service de transport adapté pour l'année 2019 est établi à 205,40 \$ par usager;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité accepte les prévisions budgétaires du TART telles que présentées, qu'elle accepte de contribuer au service de transport adapté pour 2019 au montant de 205,40 \$ par usager, portant la contribution de la municipalité à 410,80 \$ pour 2019, et qu'elle accepte que la ville de Thetford Mines agisse à titre d'organisme mandataire. Adopté.



2019-01-013

N° de résolution  
ou annotation

2019-01-014

2019-01-015

#### **17. RENOUELEMENT DE L'ADHESION ANNUELLE A L'ADMQ**

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers municipaux du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion annuelle 2019 à l'ADMQ au montant de 463 \$ taxes en sus. Adopté.

#### **18. ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, DES ASSISTANTS ET GARDE-FEU, ET DES SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE INCENDIE POUR L'ANNEE 2019**

MM. Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton, doivent confirmer l'engagement, les salaires et les frais de déplacement des divers responsables des services d'incendie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement,

**QUE** M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2018 au salaire de base fixé par l'entente intermunicipale;

**QUE** M. Germain Payeur soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire de base fixé par l'entente intermunicipale;

**QUE** M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'assistant, secteur Saint-Pierre-de-Broughton, au salaire de base fixé par l'entente intermunicipale;;

**QUE** MM. Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire de base fixé par l'entente intermunicipale;

**QUE** MM. Éloi Mercier, aide aux pratiques, et Daniel Nadeau, aide au DSI, soient engagés au salaire de base fixé par l'entente intermunicipale;

**QUE** les salaires horaires du directeur du service incendie et de ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autres que ceux déjà mentionnés, soient établis conformément aux salaires horaires fixés par l'entente intermunicipale ; et qu'en raison du caractère confidentiel des informations, les salaires horaires et de base des employés sont répertoriés dans un document spécifique de chacune des municipalités concernées ;

**QUE** les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.45 \$/km ;

**QUE** copie de la résolution soit transmise aux municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds et de Kinnear's Mills. Adopté.

#### **19. RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE SERVICE COMPTABLE BLANCHETTE VACHON S.E.N.C.R.L.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite renouveler son entente annuelle avec la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. :

**ATTENDU QUE** les coûts annuels des services de la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. sont de 6 900 \$ pour la vérification comptable, et de 775 \$ pour le rapport spécial de Recyc-Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de reconduire pour l'année 2019, l'entente relative à l'offre de service de la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. telle que proposée. Adopté.

#### **20. BERNIER BEAUDRY INC. : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET FACTURATION FORFAITAIRE**

**ATTENDU QU'** en novembre 2018, le bureau Lessard Vézina avocats s'est affilié à la firme d'avocats Bernier Beaudry inc.;

**ATTENDU QUE** Bernier Beaudry inc., représenté par Me Anne-Marie Lessard, a présenté le 10 janvier 2019, une offre de services professionnels à la Municipalité, et a proposé une facturation forfaitaire couvrant l'ensemble des services de première ligne rendus en dehors d'un processus judiciaire, administratif, d'arbitrage de grief, de négociation de conventions collectives ou de collection de taxes ;



N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'offre de services professionnels décrite dans la correspondance du 10 janvier 2019 est offerte au taux mensuel de cent cinquante dollars (150\$) taxes incluses, pour une période initiale de six mois renouvelable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services professionnels de Bernier Beaudry inc.

## **21. TRAVAUX PUBLICS**

### **Souffleur à neige**

Le responsable du service des travaux publics informe les élus de la nécessité de remplacer le tambour du souffleur à neige New Holland 2003. Après discussion, il est convenu que le tambour sera remplacé par un tambour en acier anti-abrasion Hardox 450 au coût de 2 000 \$.

### **Peignes pour camions de déneigement**

À la séance ordinaire de décembre 2018, une demande de 1 200 \$ pour l'achat de peignes pour les camions de déneigement a été présentée et acceptée.

Le responsable du service des travaux publics informe le conseil qu'il procédera à l'achat des peignes dont le montant est estimé à 1 500 \$.

### **Permis de feu**

Le responsable des travaux publics et responsable de l'émission des permis de feu, demande que la population soit sensibilisée à respecter la réglementation en vigueur sur les feux à ciel ouvert lors des périodes visées.

Le directeur général informe qu'entre autres sujets, celui-ci est déjà prévu dans le communiqué qui sera joint à l'envoi des comptes de taxes municipales dans quelques jours.

### **Camion Western Star 2018**

Le responsable des travaux publics informe les élus que le 4 février 2019, monsieur Mario Mercier de Tardif Diésel Inc. sera à Saint-Pierre-de-Broughton pour constater les corrections à apporter aux équipements à neige du camion récemment acquis par la municipalité.

## **22. COMITE DES ELUS**

M. Dave Lachance informe les élus que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu deux séances de travail afin d'analyser une demande de dérogation mineure. Les conclusions et la recommandation sont à venir.

Mme Francine Fillion informe les élus que 4 studios sont libres à la Résidence Saint-Pierre.

## **23. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse fait la lecture de la carte de remerciements reçue par les organisateurs du concert de Noël des enfants des écoles de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds.

## **24. PERIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne exprime le souhait que la photo du concert de Noël des élèves soit publiée sur le prochain numéro de L'Écho des Montagnes.

## **25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h20. Adopté.

---

France Laroche, mairesse

---

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

2019-01-017

